
BULLETIN SOCIAL

FAITS ET ŒUVRES

LA JOURNÉE DIOCÉSAIN

Nous avons eu, à Québec, mercredi et jeudi de la semaine dernière, la "Journée" diocésaine des Œuvres sociales catholiques.

Le compte rendu de ces deux séances d'étude a paru dans l'*Action Catholique* des 21 et 22 février ; et cela nous dispense, croyons-nous, de consigner à cette place beaucoup de menus faits et une foule d'informations que les lecteurs de la *Semaine Religieuse* connaissent déjà suffisamment, sans doute, par la lecture du journal quotidien auquel ils sont abonnés.

L'étude si complète et si claire que M. Adjutor Rivard a présentée, à la séance de mercredi soir, sur la Loi de Tempérance du Canada, mériterait bien qu'on l'analysât soigneusement, et ce serait bien ici le lieu d'en faire connaître les grandes lignes ; mais il est entendu que le brillant aviseur légal de l'Union prohibitionniste des Citoyens de Québec mettra en brochure son travail si pratique, et on voudra se procurer ce *Manuel* dans lequel il sera facile d'apprendre ce qu'est le régime prohibitif sous lequel la ville de Québec entrera prochainement, quels sont les actes qu'il sera illégal de poser quand la loi Scott sera en vigueur, et quels sont, enfin, les actes permis par la Loi de Tempérance du Canada. Ce petit livre contiendra tout un arsenal pour la lutte contre les vendeurs de boisson non licenciés et aussi, contre les marchands d'alcool malhonnêtes, à supposer qu'il s'en rencontre encore après le 1er de mai.

Il resterait encore, pour être complet, beaucoup de choses à dire sur la récente "journée" diocésaine ; nous nous contenterons, faute d'espace, de souligner certaines des pensées que Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy y a exprimées et de donner quelques impressions personnelles sur les choses qu'on y a dites ou qui s'y sont passées.

* *

Une chose qui a fait grand plaisir aux dirigeants de l'A. S. C., c'est que la "journée" diocésaine a été suivie, cette année, non seulement par les fidèles amis que l'œuvre compte un peu partout dans le diocèse, mais par les membres des Comités paroissiaux de la ville de Québec et des environs.

Le but de l'*Action Sociale Catholique*, c'est bien, évidemment, de dénoncer le mal, d'encourager au bien, de combattre l'erreur et